

Le mot du Maire

L'aménagement de l'espace des Cloîtres et de la Route de la Roche est enfin terminé. Ce projet a permis de créer des places de stationnement, de sécuriser cet espace (accès pour les pompiers, cheminement doux) et la mise en valeur du panorama sur la vallée. Des **travaux de voirie** vont être réalisés à l'extrémité ouest de la Route de Cheval Blanc courant septembre.

C'est la période de pollinisation pour **l'ambroisie** ; pour le respect des personnes allergiques il est impératif d'arracher ou broyer les plants et je vous remercie de faire le nécessaire.

Malgré la météo peu favorable, **la kermesse des écoles** a été une vraie réussite avec les vidéos des activités des différentes classes, le chant des enfants, puis le repas et la soirée. Merci aux enseignantes, au personnel communal et aux parents du Sou des Ecoles qui ont participé au bon déroulement de cette manifestation.

Mme Johanna Mareau, directrice d'écoles nous quitte après 9 ans de présence sur le Grand-Serre, Mme Céline Briglia après 4 ans, Mme Caroline Alboussière après 1 an ainsi que Mme Valérie Studnicki, Principale du Collège Bédier présente depuis 3 ans. Je les remercie pour tout le travail effectué, les bonnes relations que nous avons eues et leur souhaite bon vent pour leurs nouvelles affectations

Le respect des élus : les atteintes envers les élus sont en constante progression et sont le signe d'une évolution des mentalités dans la perception de l'autorité publique, notamment de proximité, pour laquelle une partie de la population semble avoir de moins en moins de respect. Il est rappelé que ces agissements peuvent être passibles d'une sanction.

Le conseil municipal vous donne rendez-vous le **dimanche 14 juillet à 11 h 15**, Place de l'Hôtel de Ville, pour le défilé et la cérémonie au monument aux morts suivis d'un apéritif convivial sous les Halles.

Je vous souhaite de très bonnes vacances ; qu'elles soient remplies de joies, d'amitiés, de surprises, d'aventures et de découvertes et qu'elles vous apportent de belles journées ensoleillées et reposantes.



Le Maire
Agnès GENTHON

LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL:

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE Mardi 19 Mars 2024

Convention gestion des chats errants avec 30 Millions d'Amis.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de la commune de réitérer l'opération de stérilisation des chats errants pour l'année 2024 et que la Fondation 30 Millions d'Amis propose une convention partageant les frais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- 1- approuve la convention de stérilisation et d'identification des chats errants,
- 2- habilite Madame le Maire à la signer,
- 3- dit que la dépense sera inscrite au budget communal.

Mandats Optimhome pour vente des bâtiments communaux.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de vente des bâtiments communaux situés 10 Grande Rue et 12 Grande Rue.

Après avoir étudié l'offre de mandats simples de vente de l'agence immobilière Optimhome, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise Madame le Maire à signer les mandats de vente et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Convention d'instruction des autorisations d'urbanisme avec le service ADS.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'à compter du 1er janvier 2024 le pouvoir de police de la publicité extérieure a été transféré du Préfet aux Maires des communes. A ce titre il convient de renouveler la convention pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'application du droit du sol et de la publicité extérieure avec le service ADS de la Communauté de Communes Porte DrômArdèche.

Après la présentation de ladite convention par Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte la convention entre la commune de Le Grand-Serre et la CCPDA telle que proposée,
- autorise Madame le Maire à signer la convention.

Achat d'un véhicule communal.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le véhicule utilitaire de la commune devient obsolète et qu'il convient donc d'acquérir un nouveau véhicule.

Elle fait part de la proposition de BT Auto Prestige pour l'achat d'un RENAULT Kangoo au prix de 11557,09 € HT (frais accessoires compris).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide l'acquisition d'un RENAULT Kangoo au prix de 11557,09 € HT (frais accessoires compris),
- autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération,
- dit que la dépense sera inscrite au budget communal.

Approbation du compte de gestion 2023 – BP principal

Madame le Maire rappelle que, préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion 2023 du budget principal n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,
- approuve le compte de gestion 2023 du Budget principal dressé par le comptable public.

Approbation du compte de gestion 2023 – BP eau

Madame le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion 2023 du budget eau n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,
- approuve le compte de gestion 2023 du budget eau dressé par le comptable public.

Approbation du Compte administratif 2023 – Budget principal

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant que Agnès GENTHON, Maire s'est retirée pour laisser la présidence à François ORLOWSKI, Adjoint au Maire délégué aux finances, pour la présentation et le vote des comptes administratifs 2023 :

- lui donne acte de la présentation **du compte administratif principal**, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Section Fonctionnement	661 986.42	1 021 170.94	359 184.52
Section Investissement	422 133.05	380 709.12	-41 423.93
Résultat reporté 2022		94 840.04	94 840.04
Résultat de clôture 2023	1 084 119.47	1 496 720.10	412 600.63
Restes à réaliser	123 270.00	9 893.00	-113 377.00
Résultat de clôture	1 207 389.47	1 506 613.10	299 223.63

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal

Approbation du Compte administratif 2023 – Budget eau

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant que Agnès GENTHON, Maire s'est retirée pour laisser la présidence à François ORLOWSKI, Adjoint au Maire délégué aux finances, pour la présentation et le vote des comptes administratifs 2023 ;

- lui donne acte de la présentation **du compte administratif de l'eau**, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Section Fonctionnement	54 552.20	47 153.96	-7 398.24
Section Investissement	66 430.39	74 408.07	7 977.68
Résultat reporté 2022		38 979.34	38 979.34
Résultat de clôture 2023	120 982.59	160 541.37	39 558.78
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Résultat de clôture	120 982.59	160 541.37	39 558.78

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de l'eau.

Affectation du résultat de fonctionnement budget principal de l'exercice 2023

Madame le Maire donne lecture des résultats de clôture de l'exercice 2023 et propose que la somme de 248 553,46 € soit affectée à la section d'investissement et que la somme de 299 223,63 € soit inscrite en excédent de fonctionnement reporté sur l'exercice 2024 pour la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote l'affectation des résultats proposée.

Affectation du résultat de fonctionnement budget eau de l'exercice 2023

Madame le Maire donne lecture des résultats de clôture de l'exercice 2023 et propose que la somme de 21 653,17 € soit inscrite en excédent de la section d'exploitation reporté sur l'exercice 2024 pour le budget de l'Eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote l'affectation des résultats proposée.

Vote des taux des impôts directs locaux 2024

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux fixés.

Le Conseil Municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1/ décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 15.42%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.31%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 89.18%

2/ charge Madame le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Budget primitif du budget principal de la commune de Le Grand-Serre pour l'exercice 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la commune de Le Grand-Serre

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'adopter le budget primitif du budget principal de la Commune de Le Grand-Serre pour l'exercice 2024 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 291 969.63€	1 291 969.63€
Investissement	702 476.46€	702 476.46€
Total	1 994 446.09€	1 994 446.09€

Budget primitif du budget eau de la commune de Le Grand-Serre pour l'exercice 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget eau de la commune de Le Grand-Serre

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'adopter le budget primitif du budget eau de la Commune de Le Grand-Serre pour l'exercice 2024 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	71 194.39€	71 194.39€
Investissement	78 100.00€	78 100.00€
Total	149 294.39€	149 294.39€

Budget primitif du lotissement de la commune de Le Grand-Serre pour l'exercice 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget lotissement le Coteau,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'adopter le budget primitif du budget principal de la Commune de Le Grand-Serre pour l'exercice 2024 comme suit

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	103 642.00€	103 642.00€
Investissement	51 821.00€	51 821.00€
Total	155 463.00€	155 463.00€

HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE:

La Revue Drômoise a consacré son numéro de juin sur notre village. C'est l'occasion pour les nouveaux arrivants sur notre territoire de découvrir quelques personnages et événements marquants. Pour tous les autres, cet ouvrage nous rappelle que notre village a une longue et riche histoire. **EN VENTE EN MAIRIE au prix de 15 € (chèque uniquement) édition limitée**



Un point sur le projet « ADIS » Résidence Thiolier

Certains diront « encore des logements sociaux ! y en a-t-il pas assez ? ». A ce jour, il faut savoir qu'environ 80% de la population, de par ses revenus peut prétendre à cette catégorie d'habitat. Au Grand Serre particulièrement, sachant que la moyenne des revenus par ménage n'est pas très haute.

D'autres phénomènes sont à prendre en compte afin de répondre aux besoins de la population, comme l'augmentation des foyers monoparentales, le vieillissement des personnes, dans le monde agricole par exemple où les propriétaires ne sont plus en mesure d'entretenir de grands bâtiments d'habitation souvent plus adaptés, de biens de familles devenus trop spacieux de par l'évolution du foyer, ainsi que l'adaptabilité plus compatible, et enfin les logements nécessitant trop de frais d'entretien de par le vieillissement de certains habitats sans parler des dépenses énergétiques et des équipements d'accessibilité nécessaires.

Ce sont ces raisons qui nous ont poussés, depuis l'acquisition du bâtiment de la résidence Thiolier autrefois géré par les mutuelles de la Drôme, à réfléchir sur l'optimisation de son utilisation. Il faut savoir qu'il possède en grande partie une salle qui était déjà utilisée à l'époque par le club du 3ème Age du village, et qui est maintenant devenue une salle communale, ainsi que quatre chambres et un bureau qui auparavant étaient destinés à accueillir des personnes dépendantes.

Plusieurs scénarios ont fait l'objet de réflexions concernant la modification de ce bâtiment afin de l'utiliser au mieux et pouvoir y réaménager deux logements en conservant bien sûr la salle communale ; tout cela en collaboration avec le service habitat de la Communauté de Communes et en partenariat avec l'architecte conseil.

Hormis une bonne dizaine de bailleurs privés proposant des logements locatifs sur la commune, six bailleurs sociaux avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration sont propriétaires d'environ 50 logements sur le village.

Nous avons été contactés par le groupe ADIS avec lequel nous travaillons régulièrement afin de nous accompagner sur ce projet de « La Résidence Thiolier ». Ces derniers, intéressés, nous ont donc proposé une étude répondant à la demande locative du secteur en prenant en compte l'aménagement de l'espace à disposition, l'aspect architectural, ainsi que les nouvelles normes environnementales. Une telle opération ne peut être viable financièrement qu'à condition de construire un minimum de logement (9 ou 10 dans ce cas). Ce qui, au total, permettrait de mettre 12 logements à disposition des populations les plus concernées, en privilégiant les personnes vieillissantes. De plus ADIS prendrait en compte la rénovation énergétique de la salle communale.

Projet Mom'Danse :

Ecole primaire

Les deux classes élémentaires ont participé au projet Mom'Danse organisé par la FOL Drôme. Cette expérience permet aux élèves de faire une fois dans leur vie une représentation de danse sur une scène de théâtre, d'endosser le rôle de danseuses et danseurs, ainsi que d'être spectatrices-spectateurs. Nous avons fait le choix de réaliser une création de la danse contemporaine, qui met au centre la liberté du mouvement. Comme le disait Martha Graham « *la danse c'est l'art du mouvement à la fois libre, composé et organisé, par rapport au temps et par rapport à l'espace* ».

Merci au Sou des Ecoles pour avoir financé le trajet et les places de spectacle de la compagnie Grenade à Valence.



Sortie à la Mauvaise Herbe, à Montfalcon

Vendredi 14 juin, les élèves des classes de PS-MS-GS et CE1-CE2-CM1 sont allés visiter la ferme « La Mauvaise Herbe » à Montfalcon. Le trajet aller de près de 5km s'est fait à pied. Sophie Cattey nous a accueillis dans sa ferme et a pu présenter aux enfants ses « mauvaises herbes », leur faire goûter à l'aveuglette des pâtes de fruits de différents saveurs dans son atelier de transformation, leur montrer comment repiquer un stolon de fraisier, et aussi leur présenter ses brebis !

Pour rester connectés à la nature, nous avons proposé le défi d'un pique-nique zéro déchet, relevé pour la grande majorité des enfants !

Merci encore à Sophie pour son accueil, ainsi qu'au Sou des Ecoles qui a financé cette sortie et le retour en car !



Projet marionnettes avec la compagnie Bigre :

Les élèves de CE1-CE2-CM1 ont eu deux interventions avec la compagnie Bigre dans le cadre du projet d'Éducation Artistique et Culturelle initié par la Communauté de Communes. Les élèves ont créé leurs marionnettes et leurs univers. Ces marionnettes sont des habitants des recoins, avec de bons sentiments. Elles peuvent être habitantes de la chaise, du vent ou du placard....



Concours de jeux mathématiques et logiques

Après une première qualification en classe en janvier, Gabriel CHAMPAVERE, scolarisé en CE2 à l'école du Grand-Serre, a franchi brillamment les demi-finales régionales en mars. Il a ainsi pu participer à la finale nationale du 38^{ème} championnat international des jeux mathématiques et logiques qui s'est déroulée à l'École Nationale Supérieure de Lyon le 18 mai.

Il n'a pas gagné sa place pour la grande finale internationale qui se déroulera fin août à Paris, mais il est revenu médaillé. Bravo à lui !

Ces jeux sont organisés par la FFJM- Fédération Française de Jeux Mathématiques - et sont ouverts aux personnes de 7 à 77 ans. Ils consistent en la résolution de 5 à 18 énigmes en fonction de l'âge des candidats



Au revoir et merci !

La rentrée de septembre verra l'équipe pédagogique se renouveler en grande partie.

Caroline Alboussière qui a assuré les jours de décharge et de temps partiel cette année ne sera sûrement pas sur le Grand-Serre à la rentrée; un grand merci à elle pour son investissement !

Céline Briglia, présente sur l'école depuis 4 ans en élémentaire rejoindra une autre école en septembre. Merci à elle pour son esprit collaboratif !

Je quitte aussi l'école après 9 ans passés à vos côtés, en ayant eu des élèves d'élémentaire, de maternelle, et la direction pendant 7 ans.

Merci aux parents pour leur confiance, à la Mairie et l'ensemble de son personnel pour leur disponibilité et leur présence à nos côtés au quotidien, et aux enfants que j'ai pu voir grandir !

Bonne continuation à tous !

Johanna Mareau



Une année réussie !!!, les vacances d'été sont déjà là... après une année scolaire riche et festive !!!

Bal d'Halloween, marché de Noël et repas choucroute, vente de galettes des rois et de bugnes pour mardi gras, fête de la bière sur le thème de la féria, et pour clôturer la saison : une belle kermesse !!!

Une année riche qui aura permis de récolter des fonds pour le financement de nombreuses opérations pour nos enfants.

Un grand merci à tous pour être toujours aussi nombreux. Merci à la municipalité, aux commerçants du village, à nos sponsors et partenaires pour leur aide précieuse. Voici le calendrier de nos prochaines manifestations :

Septembre : Assemblée Générale Octobre : Fête et Bal d' Halloween

Novembre : Vente de tickets pour la grande tombola de Noël

Dimanche 1er Décembre : Marché de Noël, repas Choucroute et feu d'artifice



LE SOU DES ECOLES A BESOIN DE VOUS !

Devenez bénévoles et prenez part à la vie des enfants à l'école et du village !

Le Sou des écoles a pour but l'organisation de manifestations pour récolter des fonds pour financer les sorties scolaires et autres fêtes pour les enfants.

Nous participons aussi à la dynamique et à l'animation de notre beau village ! Si vous êtes intéressés, que vous avez un peu de temps à nous consacrer, n'hésitez pas à venir nous rejoindre !

La participation des parents à au moins 2 manifestations (installation et rangement) permet de bénéficier de tickets gratuits pour leurs enfants pour la kermesse !

Contact : Fabrice Laval (président) au 06.59.06.26.27 fabricelaval@orange.fr ou auprès d'un membre du bureau
L'équipe du Sou des écoles du Grand-Serre.



Club Twirling le Grand-Serre

Saison 2024 en OR :

Europe Twirling 4 médailles d'or et 1 d'argent

Ils ont représenté la France au championnat d'Europe de twirling en mars à EINDHOVEN en Hollande

Alexy : triple champion d'Europe

Noelly 14 ans : championne d'Europe

Championnat de France Twirling en mai : 5 médailles d'or et 1 d'argent

Alexy : triple champion de France

Noelly : championne de France

Stacy : championne de France et vice-championne de France

Alexy : représentera la France en RYTHMIQUE TWIRL au Championnat du Monde IBTF du 4 au 11 Août en **Suède**.

Championnat de France Showtwirl en juin : 3 médailles d'or, 1 d'argent et 1 de Bronze

Alexy : champion de France en SOLO - SHOWTWIRL ACCESSOIRES

Noelly : championne de France SOLO - SHOWTWIRL ACCESSOIRES

Stacy : vice-championne de France SOLO - SHOWTWIRL ACCESSOIRES

Alexy / Stacy champions de France en Duo - SHOWTWIRL ACCESSOIRES

Océane / Elise en Duo - SHOWTWIRL ACCESSOIRES Médaille de Bronze

Equipe interclubs Le Grand-Serre et la Mayet Montagne

« TEAM JACKSON » championne de France

Les 5 athlètes représenteront la France au championnat d'Europe

Majorettes du 10 au 13 Octobre à EINDHOVEN en Hollande.

Je remercie les entreprises (les Moulinages de la Galaure ,

Trans Natural, Crédit Mutuel de Bourg de Péage) qui ont

participé aux frais de déplacement.

Agenda : soirée PAELLA avec animation, sur réservation au **06 62 78 35 51 samedi 5 octobre** au gymnase

Grand LOTO le dimanche **10 novembre 2024** au gymnase.



Félicitations à nos U11 qui remportent le challenge Christian Misse et nos U13 qui remportent le challenge Jean-Luc Lafitte.

Une mention spéciale à nos arbitres officiels et bénévoles présents tout au long de nos tournois pour assurer l'arbitrage des rencontres

Agenda : **Jeudi 25 juillet** : soirée spaghettis au boulodrome d'Hauterives.

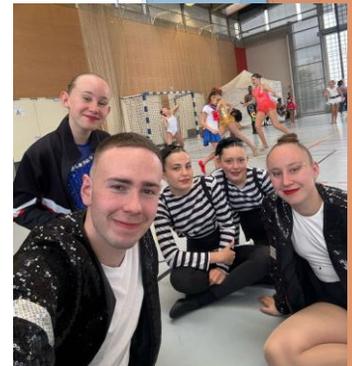
Samedi 7 septembre : tournoi sixte U9 à U17 à Hauterives.



La bibliothèque sera fermée en août ; dernière permanence le mercredi 31 juillet.

Pour passer l'été, nous avons fait une sélection de lectures distrayantes et agréables (300 livres venus de la médiathèque départementale, des achats de nouveautés). Venez les découvrir. En juillet, nous accueillons les travaux des élèves du collège, inspirés de l'artiste Cecilia Moreno qui a exposé sous les Halles (pour l'Art et la Matière).

Le concours de pétanque de **l'Amicale de Saint Julien** aura lieu le **samedi 6 juillet à 14 h**





Quoi de neuf au CSG ATHLE ?

Une cinquantaine d'enfants/adolescents et une vingtaine d'adultes sont membres du CSG ATHLE depuis quelques années, école d'athlétisme et de running au Grand-Serre et à Saint Sorlin-en-Valloire.

Bien que ne disposant toujours pas d'installations d'athlétisme dignes de ce nom au Grand-Serre, plusieurs de nos athlètes sont montés sur les podiums lors des championnats départementaux Drôme-Ardèche tant pendant la saison hivernale en salle que pendant la saison estivale sur piste.

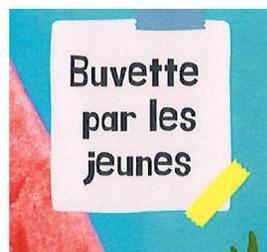
Certaines de ces athlètes se sont même qualifiées pour les championnats régionaux Auvergne-Rhône-Alpes dont une athlète de la catégorie benjamine qui va prochainement concourir au plus haut niveau régional sur 50 m plat, triple saut et lancer du disque.



Reprise des entraînements :

- pour les enfants nés en 2014, 2015 et 2016, 2017, 2018, le vendredi 6 septembre de 18h à 19h30 au stade du Grand-Serre.
- pour les adolescents nés en 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013, le jeudi 5 septembre de 19h à 20h au stade du Grand-Serre et le samedi 7 septembre de 10h à 11h30 sur la piste de Saint-Sorlin-en-Valloire. Attention, le nombre d'inscrit(e)s dans les catégories Eveils Athlétiques et Poussin(e)s sera limité à 35 enfants pour des raisons d'organisation.

Merci aux nombreux bénévoles qui s'impliquent dans le club. Toute l'énergie qu'ils y mettent permet de proposer des séances de qualité à nos licenciés ! Pour de plus amples renseignements sur le CSG ATHLE : peffer.benoit@gmail.com / 07 77 75 01 27 ou fabrice.duchemin26@gmail.com / 06 44 78 82 78.



AGENDA :

Ciné plein air

JEUDI 18 JUILLET 2024

« la guerre des Lulus »
(durée 1h50).

Genre : film aventure historique
famille, dès 8 ans.

Au stade de foot à 21h45

Buvette sur place



FORUM DES ASSOCIATIONS

Le dimanche 8 septembre 2024

**au Gymnase
du Grand-Serre**



BAL DES SAPEURS-POMPIERS

DU GRAND SERRE

Animation par DJ
EXODUS

13
JUILLET

SALLE DES CLOÎTRES

À partir de 19h

RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE
ENTRÉE GRATUITE

MENU
RAVIOLES - CAILLETES / RÔTI -
FROMAGE - GLACE - CAFÉ

Adultes : 15 euros
Enfants : 8 euros

Renseignements : 06 71 55 89 23

TOURNOI DE PÉTANQUE

LE 13 JUILLET

TOUT LE MONDE PEUT PARTICIPER

DÉBUT DES PARTIES 14H

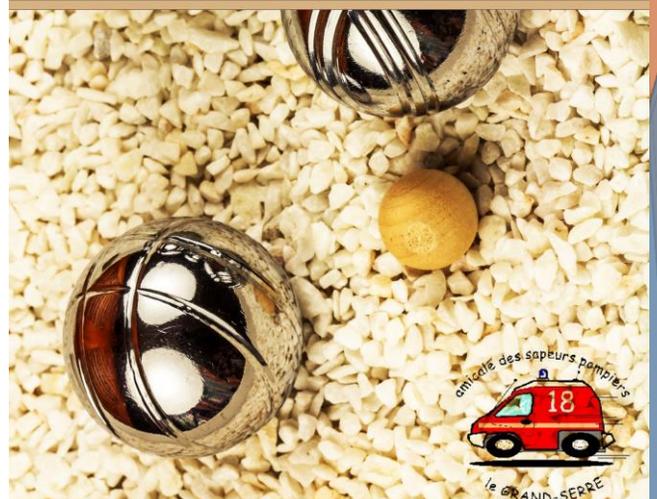
À LA SALLE DES CLOÎTRES



INSCRIPTION

DOUBLETTE : 12 €

LE GRAND SERRE



LES CONSCRITS :

TOURNÉE DES
Brioches



2 | **AOÛT**
3 | De 9H à 18H
4 |

Informations :
Tournée réalisée en porte à porte sur le week-end .Village et alentours ainsi que Saint-Clair-sur-Galaure



9,10,11 AOÛT
RÉALISÉS PAR LES CONSCRITS

VOGUE GRAND-SERRE

VENDREDI 9 :
20H30 BAL GRATUIT
SOUS LES HALLES AVEC
EXTRAVANIGHT

SAMEDI 10 :
13H30 PETANQUE
DOUBLETTE
20H REPAS
21H BAL GRATUIT
SOUS
LES HALLES AVEC
EXTRAVANIGHT

DIMANCHE 11 :
13H30 PETANQUE
DOUBLETTE
BUVETTE À LA JOURNÉE

REPAS SUR RÉSA :
06-41-25-20-24 ou
f Conscrit Grand Serre
i conscrit_grand_serre



Informations utiles:

Agence postale COMMUNALE (en Mairie)
du lundi au vendredi de 9h à 12h
Samedi de 9h à 11h 45
Fermée le mercredi

EOVI Services & Soins
Une permanence du service de maintien à domicile à HAUTERIVES tous les mardis et vendredis matin
de 9h00 à 12h00 04 75 03 53 90

DECHETTERIES SIRCTOM
CHATEAUNEUF de GALAURE et
ST SORLIN en VALLOIRE
du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 en été 04 75 68 61 02

LA MAIRIE www.legrandserre.fr 04 75 68 83 71
nouvelle adresse mail : mairie@legrandserre.fr
Le secrétariat de mairie est ouvert au public
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h
Madame le Maire et ses adjoints vous reçoivent sur RDV .

Pompiers 18
Gendarmerie 17
SAMU 15

MEDECINS
04 28 55 01 00
<https://www.cabinetmedical-grandserre.fr/>

PHARMACIE
du lundi au vendredi
9 h /12 h 15 14 H 15 /19 H 15
Le samedi de 9 h à 12 h 15

ASSISTANCE SOCIALE
Centre Médico Social
3 rue Etienne Vassy
26390 HAUTERIVES
04 75 68 83 77

Réalisation : Commune du Grand-Serre - Directeur de la publication : Agnès Genthon

Réalisation : Nicolas Cettier, Isabelle Borrass Dépôt légal : édition juillet 24 – 500 exemplaires -

Distribution : la Mairie